



PRIX BANDE DESSINEE JEUNESSE Tour d'Ivoire des mômes 2018



1ère édition

RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation du Prix

Le prix Bande Dessinée jeunesse « Tour d'Ivoire des mômes » a été créé en 2018 par le festival A Tours de bulles et la Quinzaine du Livre Jeunesse organisée par la Ligue de l'Enseignement d'Indre-et-Loire/FOL 37.

Article 2 : Objectif du Prix

Le prix « Tour d'Ivoire des mômes » récompense un auteur de Bande Dessinée jeunesse parmi quatre albums destinés à des enfants de 8 à 12 ans, sélectionnés au préalable par le comité de sélection.

Article 3 : Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de représentants des différents partenaires de la Quinzaine du Livre Jeunesse et décide de la sélection des albums.

Article 4 : Choix des albums

Le choix des quatre albums est arrêté au début du mois de juin de l'année N.
Les auteurs et les maisons d'édition concernées sont informés de la sélection par les organisateurs du festival A Tours de bulles.

Les critères de choix sont les suivants :

- la sélection étant arrêtée début juin, les ouvrages sélectionnés doivent avoir été publiés dans les 12 mois précédant l'annonce de la sélection.
- les Bandes Dessinées doivent être écrites en français, non traduites, publiées par des éditeurs diffusés en librairie sur tout le territoire français. Les ouvrages d'auteurs et d'éditeurs francophones, diffusés en France peuvent être sélectionnés par le comité de sélection,
- la sélection doit refléter, dans la mesure du possible, la diversité de la création littéraire et artistique avec un échantillon varié d'éditeurs et de collections.

Les auteurs émergents dont le nombre de publication n'excède pas quatre albums seront privilégiés.

La sélection sera annoncée le 16 juin 2018 lors d'une rencontre avec Chadia Loueslati à 15h à la Bibliothèque Centrale de Tours, par voie de presse (conférence de presse le même jour à 14h), sur les sites internet des 2 associations et sur les réseaux sociaux.

Les quatre auteurs seront invités sur le festival A Tours de bulles pour rencontrer les lecteurs et le public, dans la mesure où ils résident en France métropolitaine.

Article 5 : Modalité du vote

Le prix est décerné par un public d'enfants lecteurs jusqu'à 13 ans.

Les votes se font de manière anonyme au moyen de bulletins, mis à disposition sur les lieux de votes ou téléchargeables sur : www.atoursdebulles.fr et qlj.fol37.org.

Les enfants ne peuvent voter que pour un album.

Le festival A Tours de bulles est seul habilité à recueillir les votes des lecteurs.



PRIX BANDE DESSINEE JEUNESSE Tour d'Ivoire des mômes 2018



1ère édition

Pour les particuliers, ils pourront déposer leur bulletin de vote, soit dans les urnes présentes chez les partenaires, à savoir les libraires Bédélire à Tours, Cultura à Chambray-lès-Tours, à la Bibliothèque Centrale et la Médiathèque François Mitterrand à Tours du 18 juin au 31 août 2018, soit pendant le festival A Tours de Bulles les 15 et 16 septembre 2018.

Pour les groupes constitués comme les classes ou les groupes en ALSH, un référent devra prendre contact avec les organisateurs pour les informer de leur participation. Les bulletins seront alors envoyés directement à l'organisation, à l'adresse suivante : Festival A Tours de Bulles – 25 rue du Grand Marché – 37000 TOURS.

Les votes seront également possibles **lors d'animations** proposées par les organisateurs. Les bulletins seront alors récoltés par les animateurs et transmis à A Tours de bulles.

La date limite du vote est fixée au dimanche 16 septembre 2018 à 11h30.

Les enseignants ou animateurs ayant récolté des bulletins devront les faire parvenir à l'organisation **avant le vendredi 14 septembre 2018**. Dans le cas contraire, ils ne pourront être comptabilisés.

Article 6 : Participation au prix

Le prix est ouvert à tous les particuliers et groupes d'enfants qui le souhaitent. Les groupes doivent en informer les organisateurs de façon à recevoir les éléments de communication relatifs au prix (affiches, bulletins). Les albums seront disponibles en prêt dans les bibliothèques partenaires (sous réserve de leurs disponibilités), dont la liste sera consultable sur les sites www.atoursdebulles.fr et qjl.fol37.org et en vente notamment dans les librairies Bédélire à Tours et Cultura à Chambray-lès-Tours.

Article 7 : Remise du Prix

Le prix est remis à l'auteur de l'album qui aura reçu le plus de voix lors du vote.

Le résultat sera divulgué au public et aux auteurs à l'occasion de **la 14ème du festival A Tours de bulles, le dimanche 16 septembre à 12h sur le site du festival, salle Jean de Ockeghem, place Châteauneuf à Tours.**

Article 8 : Récompenses pour le lauréat

Selon ses disponibilités, le lauréat sera invité à participer à la Quinzaine du Livre Jeunesse à Tours le vendredi 19 octobre 2018 en rencontres scolaires et le samedi 20 octobre 2018 après-midi en dédicace.

La réalisation de la carte de vœux pour l'année N+1 pour l'association A Tours de Bulles lui sera également proposée.

Ces prestations seront rémunérées en respect de la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.

Article 9 : Disponibilité du règlement

Le présent règlement est approuvé par tous les votants. Il est disponible sur les sites www.atoursdebulles.fr et qjl.fol37.org et consultable sur le festival.

Pour tous renseignements complémentaires :

infos@atoursdebulles.fr
qjl@fol37.org